

Conseil municipal du 28 novembre 2024

Début de conseil : 18h32

Présents : Mmes BERGEOT Marie-Annette, COUTURIER Sophie, DECHARTE Marie-Claude, TIMBERT Lauriane et Mr SEVESTRE Yoann.

Mr MALINGE Christophe a donné son pouvoir à Mme DECHARTE Marie-Claude.

Absents : Mr Jérôme ROY et Me Valérie GROBOIS

Désignation d'un secrétaire de séance

Est élue secrétaire de séance : Mme Couturier Sophie

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Mme le Maire présente un point de la situation sur le conseil municipal :

« Ces dernières semaines ont vu plusieurs démissions du Conseil municipal : deux adjoints, les deux élus de la liste minoritaire, un conseiller municipal, une conseillère municipale pour des raisons personnelles. Nous réalisons toutes les démarches administratives liées à cette modification du Conseil municipal, en lien régulier avec des Services de la Préfecture et de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire, avec les conseillers en exercice et la Secrétaire Générale de Mairie que je remercie pour son aide.

La démission des adjoints a été validée par Monsieur le Préfet. La démission d'un Conseiller municipal est, elle, effective à la date de réception du courrier de démission. Les démissions des deux élus de la liste minoritaire présents au Conseil municipal induit l'intégration des suivants au Conseil municipal de façon automatique. Nous informons donc chaque élu de la liste minoritaire dans l'ordre de cette liste. Des nouveaux conseillers sont ainsi devenus élus municipaux. Nous accueillerons les nouveaux conseillers et leur présenterons le fonctionnement du Conseil et l'état d'avancement des dossiers principaux.

De plus, la vacance de postes d'adjoints nécessite de redéfinir le nombre d'adjoints et de repositionner des adjoints aux différents postes, ce qui va être fait lors de cette réunion de conseil.

La vie d'un conseil municipal n'est pas simple, avec des réussites, des moments d'essoufflements et des divergences, qui peuvent mener à des démissions, surtout en fin de mandat. Les échanges avec les collègues maires montrent que ces situations sont de plus en plus fréquentes. Le retrait de participation à l'instance communale est un choix personnel. Concernant la communication sur cette situation, suite à l'article paru dans la Nouvelle République, une demande de droit de réponse a été envoyée à la Nouvelle République, repris partiellement.

Le Conseil municipal est composé de 8 personnes et poursuit la gestion des affaires communales. Nous reprenons les dossiers traités par les adjoints dans le cadre de leurs délégations. Cela entraîne, a minima, des délais supplémentaires sur certains dossiers engagés. Nous maintenons un mode de fonctionnement basé sur une préparation collective des décisions relatives aux affaires communales, dans le respect des délégations, avec la rigueur nécessaire et dans l'intérêt commun.

La suite est en cours d'examen par Monsieur le Préfet. Monsieur Latron ayant été nommé dans un autre Département récemment, le nouveau Préfet est arrivé ce lundi. Nous attendons sa position officielle sur les suites données à ces démissions. Cela peut se traduire par des élections dont les modalités et les dates seront définies par la Préfecture.

Avec l'Adjointe et les conseillers en exercice, nous poursuivons les actions nécessaires au bon fonctionnement de la commune et souhaitons bénéficier de la confiance des Villainois et Villainoises. Je remercie les services qui exercent leurs activités avec sérieux et compétences. Notre objectif est de poursuivre une gestion communale saine, lisible, empreint de respect mutuel et d'écoute des besoins des habitants. Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui nous soutiennent et nous encouragent au quotidien. »

Mme le Maire précise que 2 personnes de la liste minoritaire, de fait, selon les règles rappelées ci-dessus nommées au conseil sont : Mr Roy Jérôme et de Mme Grosbois Valérie.

Approbation du conseil :

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Pour : 6

1 - Vie municipale

1-1-Désignation du nombre d'adjoints

Suite à la démission du premier adjoint, Madame Le Maire informe que Mme Sophie Couturier est de fait nommée Première adjointe.

Il est proposé que le nombre d'adjoints soit de 2. Le vote est soumis au Conseil.

Approbation du conseil :

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Pour : 6

1-2 Election des adjoints

Deux assesseurs, Mmes Decharte et Timbert sont nommées afin de procéder à l'élection du second adjoint. Madame le Maire indique que chaque liste peut proposer un candidat.

Une seule candidature se déclare pour ce poste : Mr Sevestre Yoann

Un vote à bulletin secret est effectué : Mr Sevestre est élu à l'unanimité.

Nombre de votes exprimés : 6

Nombre de votes pour : 6

1-3 Fixation du montant des indemnités des adjoints et des conseillers délégués.

Les indemnités sont calculées selon le barème de référence par strate en référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027 au 01/01/24) qui se répartit comme suit :

% terminal de l'indice brut de la fonction publique pour le maire : 51,6%, au maximum. En début de mandat, le conseil municipal a voté 30%

% terminal de l'indice brut de la fonction publique pour l'adjoint : 19,8% au maximum. En début de mandat, le conseil municipal a voté 10%

Après concertation, le conseil, à l'unanimité, vote la décision de maintenir les indemnités des adjoints sur la même répartition que précédemment soit 10%.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Pour : 6

1-4 Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Mme Couturier présente le fonctionnement d'un CCAS et précise qu'une commune de moins de 1500 habitants, comme celle de Villaines-les-Rochers n'a pas d'obligation à disposer d'un CCAS. C'est un choix communal. Il est constaté que, depuis plusieurs années, ce dernier ne traite plus beaucoup de dossiers car il est peu sollicité pour des actions (quelques aides traitées avec l'assistante sociale, aides pour l'épicerie sociale, quelques aides culturelles).

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est une structure indépendante du Conseil Municipal. Sa présidence est tenue par Madame le Maire. Le nombre des représentants est de huit personnes au maximum. Il se compose de membres élus et de membres représentant des domaines liés à la solidarité sur la Commune. Les structures associatives départementales doivent être informées de la tenue du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin d'y participer si elles le souhaitent. Madame le Maire remercie les personnes qui s'impliquent dans le CCAS dont certaines depuis de très nombreuses années.

Les principales actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont :

- Aides financières aux habitants en grande difficulté;
- Accompagnement des personnes en collaboration avec l'assistante sociale de la Maison de la Solidarité de Cheillé
- Accès à la Maison d'urgence sociale située sur la commune en lien avec Touraine Vallée de l'Indre;
- Epicerie sociale;
- Accompagnement dans la mise en relation avec les services administratifs;
- Offres de places socio-culturelles, journée à la mer,
- Aides dans les activités culturelles pour les jeunes et moins jeunes

Le CCAS s'est réuni le 06/11/2024 et a, avec les membres actifs, décidé de proposer cette dissolution au Conseil municipal. Cette dissolution doit se voter dans le cadre du conseil municipal.

Mme Couturier précise que le montant restant sur le compte du CCAS à savoir 4530,63 € sera versé sur le budget principal de 2025 de la commune, après déduction de factures restantes à payer. Un montant sera prévu dans le budget 2025 pour des actions solidaires.

Afin que les élus et les habitants intéressés à participer aux actions dans le domaine de la solidarité puissent continuer à y participer, la municipalité propose de séparer le Comité consultatif Social – Enfance Jeunesse-Sports – Santé - Solidarité en deux Comités. Me Sophie Couturier indique que les sujets individuels concernant des habitants seront traités par les élus en charge de la solidarité afin de préserver la confidentialité des situations.

La date effective de la dissolution souhaitée est le 31/12/24

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Pour : 6

1-5 Mise à jour des domaines des comités consultatifs communaux.

Afin que les élus et les habitants intéressés à participer aux actions dans le domaine de la solidarité puissent continuer à y participer, la municipalité propose de séparer le Comité consultatif Social – Enfance Jeunesse-Sports – Santé - Solidarité en deux Comités , :

- Un Comité consultatif Social –Santé - Solidarité permettant de poursuivre les actions du CCAS, entre autres
- Un Comité consultatif Enfance Jeunesse-Sports

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Pour : 6

1-6 Evolution des statuts du SIEIL

Le SIEIL informe de l'intégration des Communautés de communes du Castelrenaudais et de Loches Sud Touraine. Le Conseil Municipal doit donner un avis sur cette intégration.

Madame le Maire indique que la Commune adhère au SIEIL et que Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre adhère aussi au SIEIL pour ses propres besoins.

Avis contraire : 0
Abstention : 0
Pour : 6

2 - Projets communaux

2-1 Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la tranche 3 ferme de la restauration de l'église.

La tranche 2 des travaux de l'église a commencé le 28 octobre.

Maintenant, la commune doit demander les subventions pour les travaux prévus en 2025 soient ceux de la tranche 3a qui correspond aux travaux de maçonnerie dans la nef.

Montant de travaux retenus selon appel d'offres du

	Total HT
Montant € HT des offres retenues	53 007,28 €
Imprévus (stade AMT)	2 650,36 €
Total Tranche 3 hors actualisation cis imprévus :	55 657,64 €

La demande de subvention auprès de la DRAC est à 40% de 55 657,64 € HT auxquels se rajoute la mission du SPS pour la tranche 3a à 638,75 € HT soit un total de 56 296,39 € HT et une demande de subvention de 22 518,56 €.

Avis contraire : 0
Abstention : 0
Pour : 6

Décomposition des honoraires par élément de mission

Elément de mission - Tranche Conditionnelle 2 - Exécution T3

VISA	4,00%	233,76 €
DET	38,00%	2 220,74 €
AOR	5,00%	292,20 €
DOE	4,00%	233,76 €
	51,00%	

Total honoraires Tranche Conditionnelle € HT **2 980,47 €**

TVA 20% 596,09 €

Total honoraires Tranche Conditionnelle € TTC **3 576,56 €**

La demande de subvention à la DRAC pour la MOE de suivi de travaux est à faire à 50% de 2 980,47 € soit 1490,24 €.

Avis contraire : 0
Abstention : 0
Pour : 6

2-2 Signature de la convention résidence d'artistes 2024.

Répartition des actions et des charges entre vanniers et collaborateurs.

Mr Sevestre Yoann présente l'état d'avancement de la 4^e résidence d'artiste qui est la seconde dans le cadre du partenariat avec la DRAC.

Les artistes Natsuko Uchino et Jean Bonichon ont été sélectionnés pour leur projet lors d'un jury organisé en janvier 2024.

Après la visite de plusieurs ateliers de vanniers, les artistes ont pris la décision de collaborer dans le cadre de la résidence de production avec 3 vanniers : Aurélien Métézeau, Christine Vincent et Romand'Art.

Une participation financière de 4.500 € est apportée aux artistes sous forme d'honoraires de résidences et une somme équivalente aux vanniers qui participent aux projets selon leur contribution, selon les modalités mentionnées à l'article 9 et la répartition qui suit :

- 1350€ TTC à Aurélien Métézeau
- 300€ TTC à Christine Vincent
- 1350€ TTC à Romand'Art

Les artistes se sont installés dans l'espace artisanal au 75 rue de la Galandière.

Madame Le Maire précise que ce qui est dépensé est couvert par la subvention de la DRAC.

Mr Yoann Sevestre indique que l'appel à candidature pour la 5^e résidence d'artiste vient d'être lancé. Me Couturier demande quels sont les participants au jury. Il sera composé de la commune représentée par Yoann Sevestre, la DRAC, des personnes désignées par la DRAC, des artisans et artistes (Clémence et Catherine Romand cette année), un représentant du Fonds de dotation agnès.b, des personnes invitées.

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Pour : 6

Informations et questions diverses.

- Les Déclarations d'Intention d'Aliéner seront présentées au prochain conseil. Les ventes de propriétés sont réparties sur le village, cette année. Certaines maisons étaient des maisons vacantes.
- Le Marché de Noël du 6 décembre accueillera plus de 40 exposants.
- Les décorations en osier seront installées la semaine prochaine. Mme le Maire remercie les bénévoles.

Fin du conseil : 19h21.